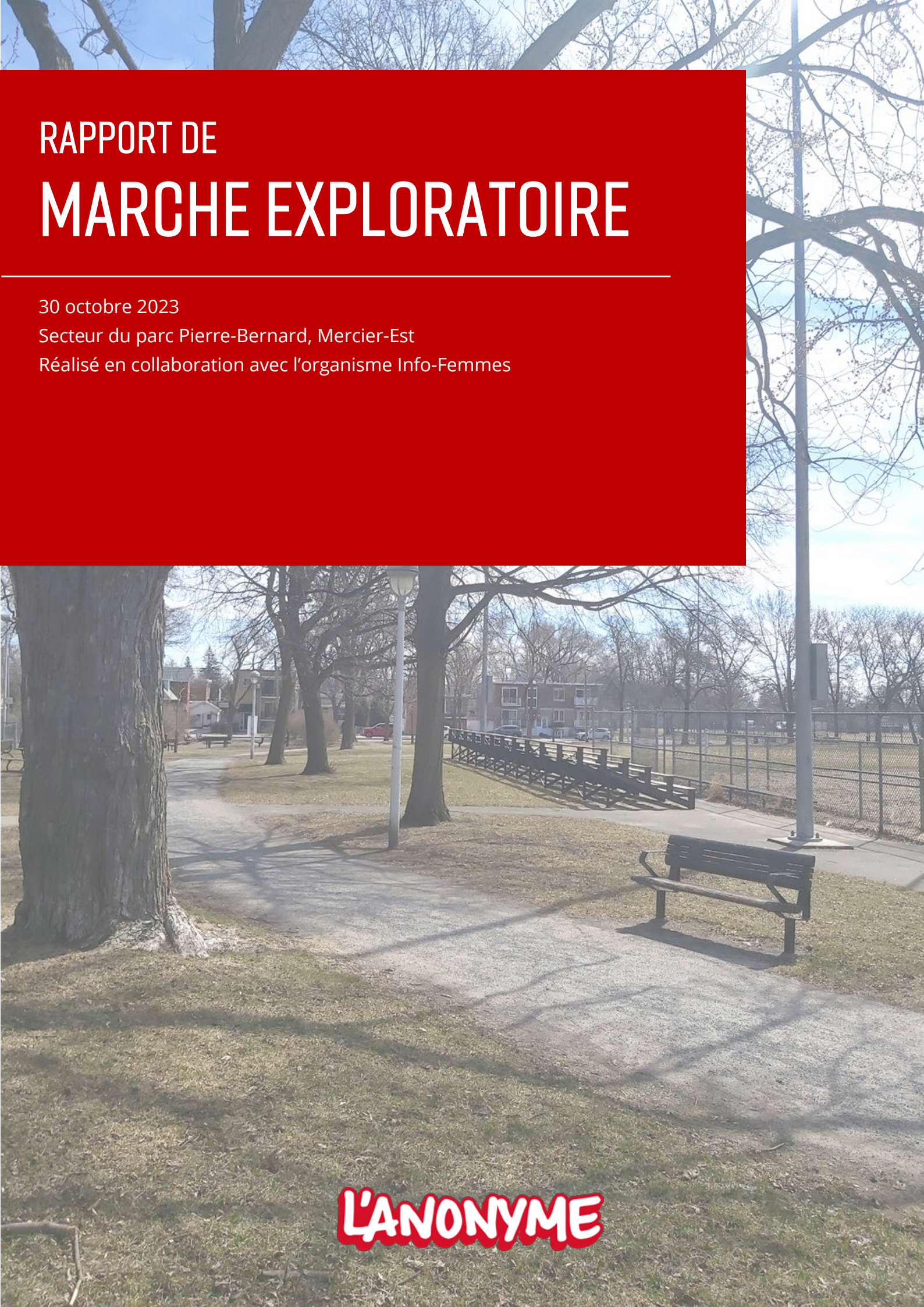


RAPPORT DE MARCHE EXPLORATOIRE

30 octobre 2023

Secteur du parc Pierre-Bernard, Mercier-Est

Réalisé en collaboration avec l'organisme Info-Femmes

A photograph of a park area. In the foreground, there is a large tree on the left and a wooden bench on the right. A paved path leads into the background. In the background, there is a fenced-in area, possibly a sports field, and some residential buildings. The sky is blue with some clouds.

L'ANONYME

La marche exploratoire a été effectuée en soirée, le 30 octobre 2023, dans le secteur du parc Pierre-Bernard, localisé dans le quartier Mercier-Est. Elle a été réalisée grâce à une collaboration avec l'organisme Info-Femmes.

Ce rapport a été réalisé par l'équipe du volet aménagement du programme en Sécurité urbaine de L'Anonyme et révisé par l'organisme Info-femmes

Mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

L'ANONYME.....	I
INFO-FEMMES.....	2
MISE EN CONTEXTE.....	3
État de la situation : Habitudes de déplacement et enjeux soulevés par les participantes.....	5
Le quartier : Mercier-Est.....	5
MARCHE EXPLORATOIRE : SECTEUR DU PARC PIERRE-BERNARD.....	7
Itinéraire de la marche	7
PARCOURS DE LA MARCHE.....	8
Rue de Teck	8
Arrêt #1 : intersection de Teck / Taillon.....	8
Parc Pierre-Bernard.....	12
Arrêt #2 : Parc Pierre-Bernard, côté est.....	12
Arrêt #3 : Parc Pierre-Bernard, École La Vérendrye.....	12
Arrêt #4 : Parc Pierre-Bernard, section sud.....	16
Rue Mousseau	17
Arrêt #5 : rue Mousseau, près de la rue Sainte-Claire	17
Rue des Ormeaux	19
Arrêt #6 : rue des Ormeaux, au sud de la rue Sainte-Claire.....	19
Arrêt #7 : intersection des Ormeaux / de Marseille.....	20
Arrêt #8 : intersection des Ormeaux / de Teck	22
Rue Sherbrooke	23
Rue Sherbrooke Est	23
Fin de la marche : Stationnement devant les bureaux d'Info-Femmes	24
CONCLUSION	25
BIBLIOGRAPHIE.....	27

L'ANONYME

L'Anonyme vise à promouvoir des comportements sécuritaires et des relations égalitaires ainsi qu'à prévenir la transmission des infections transmissibles sexuellement ou par le sang (ITSS) par une approche humaniste de proximité.

Notre démarche est basée sur une approche humaniste, empreinte d'écoute active et mise sur le respect du rythme des personnes à qui elle s'adresse. Dans une philosophie de réduction des méfaits axée sur la diminution des comportements à risque et le renforcement des facteurs de protection, notre objectif est de donner aux personnes en difficulté la chance de reprendre le pouvoir sur leur vie et de se réconcilier avec eux-mêmes et avec la société tout en minimisant les impacts sur leur santé. La complémentarité des actions et la création d'ententes de collaboration sont des éléments centraux qui teintent les interventions de L'Anonyme.

Il réalise sa mission à travers 4 programmes : intervention de proximité, éducation à la sexualité, logement et sécurité urbaine.

Programme en sécurité urbaine

Le programme en Sécurité urbaine vise à outiller, sensibiliser en informer les citoyens et les citoyennes afin de leur permettre de s'approprier les espaces publics et de s'y sentir en sécurité.

À travers nos axes d'intervention — la sécurité des personnes et des collectivités — nous sensibilisons, accompagnons et outillons les citoyen·nes afin de leur permettre de s'approprier les lieux publics et d'habiter un milieu de vie sécuritaire.

Actions liées au programme de sécurité urbaine :

- Marches exploratoires ;
- Analyse de l'aménagement sécuritaire ;
- Ateliers et formations ;
- Intervention en cohabitation social.



INFO-FEMMES

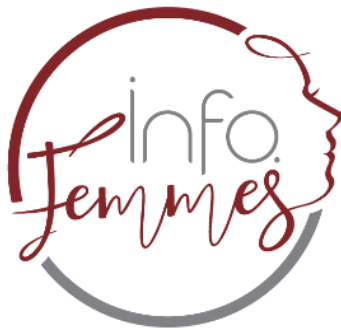
« Info-Femmes est un organisme communautaire autonome créé par et pour les femmes à Montréal. Nous travaillons à l'amélioration des conditions de vie des femmes, à la lutte contre les violences dont elles sont victimes, et à une société plus inclusive en luttant contre toute forme de discrimination et de préjugé.

Actrices de changements incontournables, nous sommes des généralistes, travaillant avec une approche féministe et d'éducation populaire afin d'améliorer les conditions de vie des femmes.

Chaque année, des centaines de femmes font appel à nos services et participent à nos activités éducatives. Nous combattons les stéréotypes sexistes et respectons les femmes dans leur diversité. Nous offrons de l'écoute, du soutien, de la solidarité, de l'entraide, ainsi que des outils pour agir individuellement, collectivement, et transformer les conditions sociales des femmes.

Info-Femmes est le seul groupe communautaire travaillant sur la condition féminine à Mercier-Est (Montréal), ce qui en fait une ressource essentielle, ancrée dans le milieu communautaire et féministe, et détenant une expertise concernant les besoins spécifiques de femmes de ce territoire.

Info-Femmes tient à s'améliorer continuellement afin de créer un environnement sécuritaire et inclusif pour toutes les personnes s'identifiant comme femmes. Nous tenons à ce que toutes les personnes nous fréquentant adoptent une attitude respectueuse en tout temps » (Info-Femmes, 2020).



MISE EN CONTEXTE

La marche exploratoire dont fait état le présent rapport a été organisée en collaboration avec l'organisme Info-femmes et a été réalisée à la suite de l'animation de l'atelier : Se déplacer dans la ville. L'atelier vise à présenter les principes d'aménagements sécuritaires en milieu urbain, à sensibiliser sur les concepts de sécurité subjective et objective et à outiller les participantes pour favoriser leur sentiment de sécurité dans l'espace public et dans leurs déplacements.

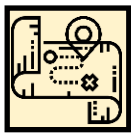
« La marche exploratoire consiste à explorer un site en petit groupe pour déterminer les caractéristiques de l'environnement qui peuvent entraîner de l'insécurité. Basée sur les principes d'aménagements sécuritaires, cette technique simple est devenue au fil du temps une pratique reconnue lorsqu'il est question de juger des facteurs susceptibles d'entraver la sécurité des personnes dans un espace public » (Paquin, 2009).

La marche et notre analyse sont basées sur les six principes d'aménagements sécuritaires énoncés dans le guide *Ma ville en toute confiance, Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*, par Sophie Paquin en 2009 (disponible en bibliographie). Ces principes d'aménagements visent l'augmentation de la sécurité et du sentiment de sécurité dans les espaces publics, en plus de proposer des solutions aux enjeux de sécurité soulevés. L'application de ces principes dans l'aménagement urbain vise à ce que toutes les personnes se sentent en sécurité dans un espace public, peu importe le genre, l'âge, la condition physique, etc. À noter que le *Guide* propose six principes, auxquels nous en avons ajouté un septième, que nous croyons complémentaire et essentiel dans une perspective d'inclusivité et d'accès équitable, l'accessibilité universelle. Les principes sont présentés à la page suivante.

Les participantes et l'organisme partenaire ont déterminé le secteur de la marche en fonction de leurs besoins, en lien avec le sentiment de sécurité des femmes qui fréquentent les activités en soirée. La marche s'est tenue dans le quartier Mercier-Est de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, sous un ciel dégagé le 30 octobre 2023 à partir de 18h30, avec sept résidentes du quartier âgées de 30 à 75 ans, une intervenante d'Info-Femmes, une intervenante de L'Anonyme (en plus de l'animatrice), une représentante du poste de quartier 48 du Service de police de Montréal (SPVM), une représentante de l'organisme Architecture Sans Frontière et le conseiller de Ville du district Tétreaultville.

Les initiatives comme l'atelier et les marches permettent de sensibiliser aux facteurs qui influencent le sentiment de sécurité dans l'espace public et d'outiller aux solutions, alternatives et ressources disponibles.

Les sept principes d'aménagements sont tirés du *Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*, cité plus haut :



La signalisation permet de se repérer et d'accéder à certains services en cas d'urgence. Ceci inclut tout type de signalétique qui aide à s'orienter, de même que les heures d'ouverture et les pictogrammes désignant certains services (téléphone d'urgence par exemple).



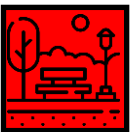
La visibilité est optimale lorsqu'un espace est dégagé et offre une bonne portée du regard. Plusieurs paramètres viennent influencer la visibilité, tels que l'éclairage, la distance du champ de vision, les cachettes et les aménagements à déplacements prévisibles.



L'achalandage d'un lieu vient contribuer au sentiment de sécurité des personnes. L'animation et l'occupation de l'espace public peut être augmentée au travers d'une réflexion sur l'emplacement des installations et des services publics, la programmation d'activités et une mixité des fonctions.



La surveillance formelle et l'accès à l'aide est réalisée par l'implantation de moyens de surveillances (caméras, patrouilles, etc.) ainsi que par certains équipements : téléphones d'urgences, contrôles d'accès à des bâtiments, etc.



L'aménagement d'un lieu et son entretien se traduit par la propreté et la convivialité augmentent le sentiment d'appartenance et de sécurité des espaces publics. Un aménagement qui prévoit du mobilier urbain et un nettoyage régulier rend l'espace accueillant et invitant.



La concertation municipale et la participation de la communauté se manifeste par l'intégration de différents groupes (commerçants, résidents, groupes communautaires) dans l'effort de réalisation d'un projet d'aménagement. Il s'agit d'une opportunité d'engagement social de toutes les parties prenantes.



L'accessibilité universelle assure un accès juste, équitable et autonome aux différents services et infrastructures (municipales dans ce cas-ci). Les usagers et usagers bénéficient de la même qualité de service et des mêmes opportunités en matière d'accès aux différents aménagements de l'espace public.

ÉTAT DE LA SITUATION :

HABITUDES DE DÉPLACEMENT ET ENJEUX SOULEVÉS PAR LES PARTICIPANTES

Les participantes se déplacent généralement à pied sur de courtes distances et en voiture pour les trajets plus longs. Elles ont tendance à utiliser les grandes rues du quartier lors de leurs déplacements (rues Des Ormeaux ou Sherbrooke Est), particulièrement à la tombée de la nuit, car celles-ci sont plus fréquentées et mieux éclairées. Les participantes se sentent plus en sécurité lorsqu'elles se déplacent en groupe et sur des rues qu'elles connaissent.

Les participantes se déplacent moins le soir, et ce, peu importe le mode de transport. Le manque d'éclairage et d'achalandage, particulièrement sur les rues résidentielles, nuit à leur sentiment de sécurité. En ce qui a trait au transport en commun, l'une des participantes nomme son sentiment d'insécurité à la station de métro Honoré-Beaugrand, puisque son fils se fait parfois suivre sur son trajet vers la maison le soir. Ces événements font en sorte qu'elle ne prend pas le métro dès la noirceur et va chercher son fils en voiture, même si la station est à distance de marche de leur domicile.

Finalement, les participantes ne se sentent pas à l'aise en présence de groupes de jeunes qui, selon leurs dires « font la fête » et lancent des feux d'artifices dans le parc le soir, faisant en sorte qu'elles ont tendance à éviter ces endroits.

LE QUARTIER : MERCIER-EST

Le quartier Mercier-Est est localisé dans la portion est de l'arrondissement, traversé par les rues Sherbrooke Est, Hochelaga et Notre-Dame Est en direction est-ouest et par l'Autoroute 25 et les rues des Ormeaux et Georges V en direction nord-sud. Il s'agit d'un quartier principalement résidentiel.

Actuellement, le quartier est celui qui est le moins desservi par les services de transport en commun de l'arrondissement. Son emplacement à l'est de l'île marque également la fin de la ligne verte du métro, avec la station Honoré-Beaugrand située au commencement du quartier. De ce fait, 55 % de la population se déplace en automobile dans le quartier. Cette proportion est supérieure à la moyenne de l'arrondissement, qui est de 45 %. Les citoyen·nes de Mercier-Est utilisent généralement moins les transports en commun et les transports actifs que le reste de l'arrondissement (Recensement de la population 2016, Statistique Canada), et ce, malgré que le quartier soit bien intégré au réseau cyclable et que plusieurs services soient accessibles en transport actif à moins de 15 minutes de marche. Plusieurs parcs sont d'ailleurs reliés par le réseau cyclable, notamment le parc de la Promenade-Bellerive, le parc Thomas-Chapais et le parc Pierre-Bernard. Ainsi, bien que le quartier présente certains enjeux en matière de transport collectif, il existe un potentiel intéressant en matière de développement du réseau piétonnier et cyclable, en plus d'opportunités de mise en valeur du réseau déjà en place.

Carte 1. Le secteur de la marche, Mercier-Est



MARCHE EXPLORATOIRE : SECTEUR DU PARC PIERRE-BERNARD

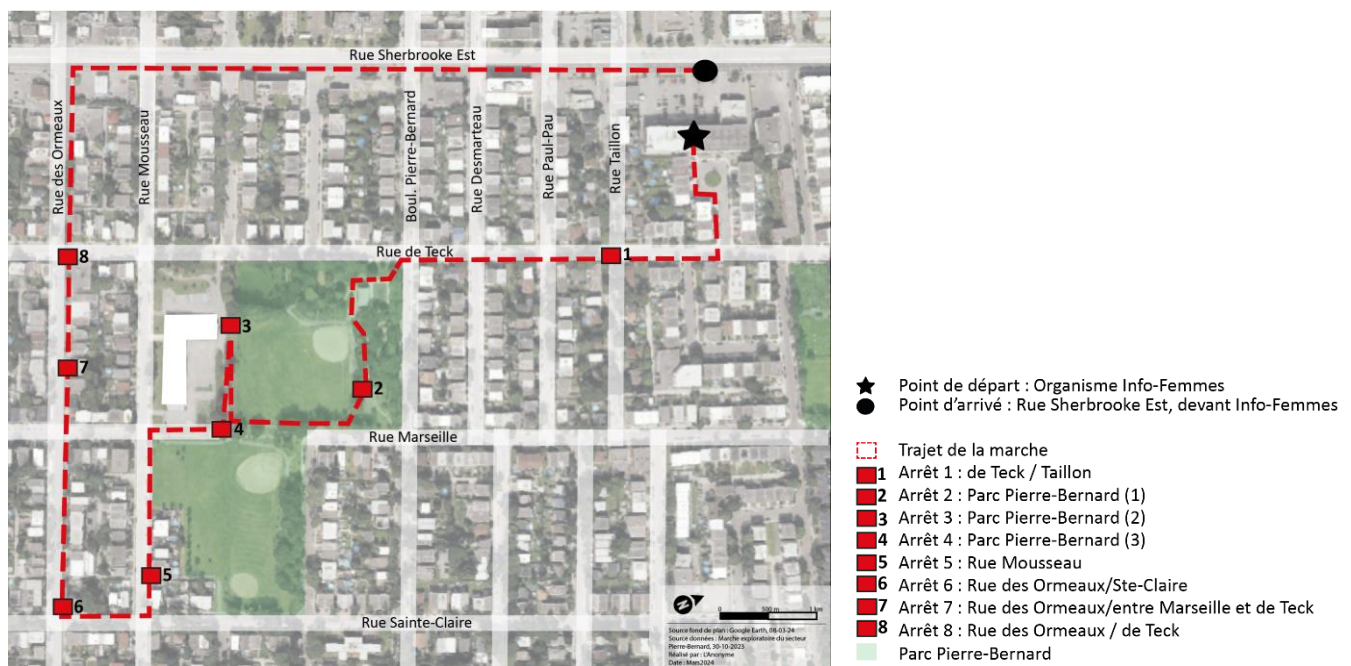
La marche exploratoire s'est déroulée dans le secteur du parc Pierre-Bernard, où sont implantés plusieurs services et installations sportives, tels une patageoire, une patinoire, un chalet de parc, une aire de jeux pour enfants et un terrain de baseball, en plus de l'école primaire La Vérendrye du côté ouest. Les participantes ont également exploré les rues des Ormeaux et Sherbrooke Est, deux artères concentrant une partie des activités commerciales du quartier.

Les participantes ont débuté la marche à partir du local d'Info-Femmes (entrée sur la rue Bolduc), puis se sont déplacées jusqu'au 1^{er} arrêt, à l'intersection des rues de Teck et Taillon. Elles se sont ensuite déplacées sur la rue de Teck vers l'ouest, jusqu'à l'intérieur du parc Pierre-Bernard, pour un 2^e arrêt du côté sud-est de celui-ci. De là, un 3^e arrêt près de l'école primaire La Vérendrye a permis de relever certains commentaires concernant l'aménagement du parc.

Le 4^e arrêt était situé du côté est du parc, près de l'intersection des rues Mousseau et de Marseille. À cet endroit se trouve une ruelle donnant accès à la portion sud-ouest du parc. La marche s'est ensuite poursuivie vers le sud, près de la rue Sainte-Claire.

Les trois arrêts suivants (6^e, 7^e, et 8^e) ont tous eu lieu sur la rue des Ormeaux. Cette artère du quartier est utilisée pour divers usages (commercial, résidentiel, industrie légère) et possède un potentiel intéressant pour le transport actif. La marche s'est terminée au local d'Info-Femmes, cette fois-ci en passant sur la rue Sherbrooke Est.

ITINÉRAIRE DE LA MARCHÉ



PARCOURS DE LA MARCHÉ

Le tableau suivant identifie les problématiques telles que nommées par les participantes et ceux-ci sont associées aux sept principes d'aménagement sécuritaire ainsi qu'à des recommandations, qui vise à proposer des solutions pour atténuer les problématiques identifiées. Il est important de rappeler que les enjeux soulevés dans le présent rapport, sont le portrait d'un secteur, d'une temporalité et de perceptions bien précise, soit le secteur du parc Pierre-Bernard durant une soirée froide d'automne et selon la perception des participantes à la marche à ce moment. De ce fait, les enjeux du secteur pourraient varier selon une temporalité et des personnes différentes.

RUE DE TECK

Arrêt #1 : intersection de Teck / Taillon

Constats de la marche

La plaque de rue sur de Teck est illisible, puisque l'ombre d'un arbre à l'intersection bloque la lumière du lampadaire.

Enjeux nommés :



Photo 1 : Plaque de rue est invisible à l'intersection

Objectification des constats

Une signalisation claire et visible permet aux personnes de s'orienter et par le fait-même, contribue au sentiment de contrôle sur son environnement. Il est d'autant plus nécessaire lors d'une situation d'urgence de pouvoir communiquer clairement son emplacement. (Paquin, 2009)

Recommandations

Élaguer l'arbre de façon à éliminer l'ombrage sur la plaque de rue.

Selon les données ouvertes de la ville de Montréal, l'arbre se trouve sur le domaine public. (QuéBio, 2024)

Constats de la marche

La visibilité et l'accessibilité de cette section de rue ne sont pas optimales.

L'éclairage est obstrué par les arbres et les deux lampadaires sont implantés du même côté de la rue de Teck aux intersections.

Les haies plantées le long de la rue empiètent sur le trottoir.

Enjeux nommés :



Objectification des constats

L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui influence le plus le sentiment de sécurité. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)

Un éclairage adéquat devrait permettre à une personne de voir à environ 25 mètres d'elle. Il est recommandé de limiter les éléments pouvant obstruer le champ de vision à une hauteur de 60 cm à 180 cm au niveau du sol. (MEQ, 2019)

Parmi les grands principes d'aménagements d'une rue universellement accessible de la ville de Montréal, il est indiqué que les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles. (Ville de Montréal, 2017)

Ces corridors devraient être exempts d'obstacles et dégagés sur une largeur minimale de 0,9 mètres afin de permettre un passage sécuritaire des personnes. (Piétons Québec, 2021)

Recommandations

Améliorer l'éclairage afin d'assurer une bonne visibilité par l'entretien périodique des haies et arbustes et par l'élagage des arbres.

L'article 4 du *règlement RCA02-27012* (Règlement sur les clôtures) de l'arrondissement prévoit un dégagement d'au moins 0,75 mètres entre le fond du trottoir et les haies.

L'article 6 du même règlement limite la hauteur des haies à 0,9 mètre en façade. À l'intersection d'une voie publique, la distance prescrite s'étale sur une longueur de 7 mètres le long des deux voies.

Selon les données ouvertes de la ville de Montréal, 7 des 8 arbres le long de cette section de rue se trouvent sur le domaine public. (QuéBio, 2024)

Constats de la marche

La chaussée et les trottoirs sont en mauvais état. Il y a présence de nids-de-poule et de fissures.

La présence de ces éléments fait craindre à des participantes de trébucher. Le manque d'éclairage exacerbe leur risque de trébucher et de ne pas être vues et secourues.



Photos 2 et 3 : Mauvais état de la chaussée.

Objectification des constats

Les aménagements favorisant l'accessibilité universelle augmentent le recours aux déplacements actifs. Les parcours piétonniers non entretenus limitent les déplacements et les activités des personnes. (Vivre en Ville, 2012)

Le risque de chute est l'un des plus grands facteurs d'insécurité des piétons âgés. L'aménagement du cadre bâti influence le sentiment de sécurité. (Piétons Québec, 2021)

Parmi les grands principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la ville de Montréal, il est indiqué que les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles et que les revêtements devraient faciliter les déplacements. (Ville de Montréal, 2017)

Recommandations

Procéder à la réfection du revêtement et à la mise à niveau des trottoirs

Procéder à la réfection de la chaussée, en comblant notamment les nids-de-poule et les fissures

Poursuivre les objectifs ciblés en matière d'amélioration de l'entretien des trottoirs dangereux de l'arrondissement, tel qu'indiqué dans le plan local de déplacements de MHM

Constats de la marche

Une participante a observé des cyclistes adultes circulant sur le trottoir plutôt que dans la bande cyclable. Certaines participantes se sentent en sécurité de circuler à vélo sur cette bande, mais d'autres craignent les emportiérages.

Elles seraient plus à l'aise sur une piste dont les deux voies sont du même côté de la rue.

Objectification des constats

Les bandes cyclables peuvent nuire au sentiment de sécurité des cyclistes inexpérimentés et les exposent à différents risques, tels que l'emportiérage et l'empiètement des voitures sur la voie désignée. (Vélo Québec, 2017)

Recommandations

Effectuer des observations à différents moments afin d'évaluer l'utilisation de la bande cyclable.

Déterminer le besoin d'une piste cyclable sur chaussée unidirectionnelle ou bidirectionnelle.

Convertir la bande cyclable en piste cyclable sur chaussée afin que celle-ci soit séparée de la circulation automobile, par l'inversion des places de stationnement et de la bande cyclable.

PARC PIERRE-BERNARD

Arrêt #2 : Parc Pierre-Bernard, côté est

Constats de la marche

Cette section n'est pas éclairée, ce qui ne permet pas aux enfants d'y jouer en sécurité dès la tombée du jour.

Enjeux nommés :



Photo 4 : l'aire de jeu n'est pas suffisamment éclairée.

Objectification des constats

L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui influence le plus le sentiment de sécurité. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)

Un éclairage adéquat devrait permettre à une personne de voir à environ 25 mètres d'elle. (Paquin, 2009)

Recommandations

Ajouter un éclairage augmente la visibilité.

En conformité avec les objectifs du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal de la Direction des Transports de Montréal, évaluer la pertinence d'ajouter des luminaires dans ce secteur afin de favoriser le sentiment de sécurité dans le parc et aux abords de celui-ci. (Ville de Montréal, 2022)

Arrêt #3 : Parc Pierre-Bernard, École La Vérendrye

Constats de la marche

Il manque de poubelles et elles ne sont pas réparties dans l'ensemble du parc.

Enjeu nommé :



Objectification des constats

L'entretien continu des espaces publics a un effet dissuasif sur les actes de vandalisme et la détérioration des biens. (AQLM, 2021)

Un espace entretenu est associé à un lieu achalandé, contribuant ainsi au sentiment de sécurité des personnes. (Paquin, 2009)

Recommandations

Augmenter la fréquence de collecte des matières résiduelles ou ajouter des poubelles là où nécessaire. (Arrondissement)

Constats de la marche

Cette section du parc n'est ni entretenue, ni éclairée, bien qu'elle agisse comme entrée de parc pour toute la portion sud-est du quartier. Le mobilier urbain n'est pas en bon état.

Les participantes rapportent leur malaise de fréquenter cet espace lorsqu'il y a des jeunes qui semblent consommer des substances psychoactives ou que des personnes semblent y dormir.

Info-Femmes aimerait y tenir des activités.

Enjeux nommés :



Photo 5 : plusieurs allées du parc ne sont pas suffisamment éclairées.

Objectification des constats

L'animation des espaces publics en toute saison favorise le sentiment de sécurité, en créant une animation naturelle et un achalandage des lieux. (AQLM, 2021)

L'entretien continu des espaces publics a un effet dissuasif sur les actes de vandalisme et la détérioration des biens. (AQLM, 2021)

Recommandations

Effectuer des observations à différents moments afin d'évaluer l'occupation de l'espace. Consulter les personnes qui occupent cet endroit afin de connaître leurs besoins.

À la suite des observations et sondages, favoriser l'animation de l'espace par l'implantation d'activités adaptées aux intérêts et aux besoins nommés.

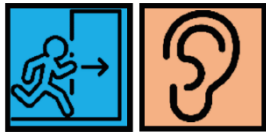
Installer du mobilier urbain qui permet différents usages. Les participantes suggèrent : des tables avec damiers et des balançoires.

Parc Pierre-Bernard, ensemble du parc

Constats de la marche

Le parc est presque désert au moment de la marche.

Enjeux nommés :



Objectification des constats

L'animation des espaces publics en toute saison favorise le sentiment de sécurité, en créant une animation naturelle et un achalandage des lieux. (AQLM, 2021)

Recommandations

Effectuer des observations pour évaluer la fréquentation du parc en soirée.

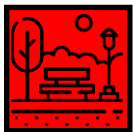
À la suite des observations et sondages, déterminer des activités ou des événements à implanter de soir ou nuit (ex : soirée cinéma, concert, etc.).

Constats de la marche

Il n'y a pas d'installations sanitaires accessibles dans le parc.

Les participantes rapportent que pour s'y sentir en sécurité, les toilettes de parc ne devraient pas se trouver dans un secteur isolé et devraient idéalement être surveillées.

Enjeu nommé :



Objectification des constats

Bien qu'il y ait des installations sanitaires dans le chalet du parc, les participantes n'étaient pas au courant de leur présence. Il y a donc méconnaissance des installations disponibles.

Une signalisation claire et visible permet aux personnes de s'orienter et par le fait-même, contribue au sentiment de contrôle sur son environnement. Il est d'autant plus nécessaire lors d'une situation d'urgence de pouvoir communiquer clairement son emplacement. (Paquin, 2009)

Recommandations

Ajouter une signalétique claire pour diriger les personnes vers les installations sanitaires.

Instaurer un mécanisme de surveillance et d'accès à l'aide (téléphone d'urgence, présence formelle, etc.).

Assurer des heures d'ouverture adéquates selon l'achalandage (saisons, événements, etc.) et mettre à jour les heures d'ouverture sur le site web de la ville.

Constats de la marche

Il y a des chiens sans laisse dans le parc. Pour les personnes qui craignent les chiens, il s'agit d'un frein à la fréquentation du parc.

Objectification des constats

Il manque d'aires d'exercice canins (AEC) dans l'est du quartier. Les AEC sont les seuls espaces publics où les chiens n'ont pas à être tenus en laisse. Les deux seuls AEC desservant le territoire de l'arrondissement à l'est de l'autoroute 25 se trouvent avant la rue Liébert, soit à une distance de 1,3 kilomètres à l'ouest du parc Pierre-Bernard.

Les AEC améliorent la qualité de vie des citoyens en augmentant les opportunités de rencontre et d'interactions entre résident.es et voisin-es (Playcore, 2021).

Le sentiment d'appartenance à une communauté influence la perception de la sécurité chez les personnes résidentes d'un secteur (INSPQ, 2021).

Recommandations

Aménager une nouvelle AEC dans le secteur dans l'est de l'arrondissement afin de limiter le nombre de chiens non tenus en laisse dans le parc, d'offrir de nouveaux espaces de socialisation et de rencontre aux résident.es et d'augmenter l'offre de services aux citoyen·nes.

Arrêt #4 : Parc Pierre-Bernard, section sud

Constats de la marche

Cette section n'est pas éclairée et il y a une accumulation d'eau.

Les participantes apprécient la flexibilité de l'espace, qui permet l'utilisation pour différentes activités (course, détente, etc).

Cependant, l'espace pourrait être optimisé afin d'ajouter des équipements qui ne sont pas en nombre suffisant dans le quartier, comme une piscine.

Durant l'hiver, il y a un souhait de la part des participantes d'avoir une piste de ski de fond. Un meilleur entretien de la patinoire est également suggéré.

Enjeux nommés :



Photo 6 : Certaines allées du parc ne sont pas suffisamment éclairées.

Objectification des constats

L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui influence le plus le sentiment de sécurité. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)

Un espace entretenu est associé à un lieu achalandé, contribuant ainsi au sentiment de sécurité des personnes. (Paquin, 2009)

Une approche participative dans les projets d'aménagement permet de répondre aux besoins collectifs des usagères et usagers du milieu, dans une perspective de dialogue ouvert entre toutes les parties impliquées. (CEUM, 2015)

Recommandations

En conformité avec les objectifs du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal de la Direction des Transports de Montréal, évaluer la pertinence d'ajouter des luminaires dans ce secteur afin de favoriser le sentiment de sécurité dans le parc et aux abords de celui-ci. (Ville de Montréal, 2022)

Effectuer des observations à différents moments afin d'évaluer l'occupation de l'espace et mettre en place des opportunités de consultations citoyennes afin de mieux cerner les besoins en termes d'équipements et d'installations.

RUE MOUSSEAU

Arrêt #5 : rue Mousseau, près de la rue Sainte-Claire

Constats de la marche

Une ruelle mène directement au parc, mais elle n'est pas éclairée. Les participantes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles marchent devant un endroit très sombre.

De plus, il est possible d'accéder au parc par la ruelle, ce qui offre un potentiel de réaménagement multifonction.

Enjeux nommés :



Photo 7 : cette ruelle menant au parc est sombre. L'entrée de la ruelle sur la rue Sainte-Claire n'est également pas éclairée.

Objectification des constats

L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui influence le plus le sentiment de sécurité. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)

Un éclairage adéquat devrait permettre à une personne de voir à environ 25 mètres devant elle. (Paquin, 2009)

Les espaces à déplacement prévisibles ne sont pas des aménagements à privilégier. Ils augmentent le sentiment d'insécurité, car ils n'offrent pas d'issues alternatives et rendent les personnes utilisatrices invisibles de la voie publique. (MEQ, 2019)

Recommandations

Ajouter un éclairage qui assure une bonne visibilité et une bonne ambiance. Ajouter des lampadaires aux abords de la ruelle afin d'augmenter la visibilité à partir de la rue.

Réaménager la ruelle de façon à augmenter la visibilité (éclairage, taille des arbres/arbustes).

Considérer le réaménagement de la ruelle dans une perspective de mise en valeur d'entrée de parc.

Intégrer des projets s'inspirant des principes de l'urbanisme tactique et transitoire afin d'augmenter la convivialité et l'appropriation de l'espace.

Constats de la marche

Un bateau pavé a une pente prononcée et est fissuré, ce qui fait craindre à une participante de trébucher.

Enjeux nommés :



Photo 8 : le trottoir est irrégulier, avec le bateau pavé et les nombreuses fissures.

Objectification des constats

Les aménagements favorisant l'accessibilité universelle augmentent le recours aux déplacements actifs. Les parcours piétonniers non entretenus limitent les déplacements et les activités des personnes. (Vivre en Ville, 2012)

Le risque de chute est d'ailleurs l'un des plus grands facteurs d'insécurité des piétons aînés. L'aménagement du cadre bâti influence ce sentiment de sécurité. (Piétons Québec, 2021)

Parmi les grands principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la ville de Montréal, il est indiqué que les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles et que les revêtements devraient faciliter les déplacements. (Ville de Montréal, 2017)

Recommandations

Procéder à la réfection du revêtement et à la mise à niveau des trottoirs.

Poursuivre les objectifs ciblés en matière d'amélioration de l'entretien des trottoirs dangereux de l'arrondissement, tel qu'indiqué dans le plan local de déplacements de MHM 2017-2027

RUE DES ORMEAUX

Arrêt #6 : rue des Ormeaux, au sud de la rue Sainte-Claire

Constats de la marche

L'éclairage décoratif sur la section commerciale de la rue des Ormeaux est très apprécié des participantes. Elles s'y sentent en sécurité et elles ont envie d'y aller car celui-ci créé une ambiance festive.

Enjeux nommés :



Photo 9 : lumières décoratives sur la rue des Ormeaux.

Objectification des constats

La perception sensorielle de l'espace urbain diffère le jour et la nuit. À la noirceur, la lumière est un facteur important de l'appropriation d'un lieu et du sentiment de sécurité.

Les différents types d'éclairage contribuent l'animation des espaces publics et participent à l'expérience positive des déplacements actifs. (CjM, 2021)

Recommandations

Intégrer des projets s'inspirant des principes de l'urbanisme tactique et transitoire afin d'augmenter la convivialité des rues du secteur, en portant une attention particulière à l'éclairage des rues.

Arrêt #7 : intersection des Ormeaux / de Marseille

Constats de la marche

La poubelle est pleine. Il y a un besoin de jeter des ordures et les installations ne suffisent pas.

Enjeu nommé :



Photo 10 : les poubelles sont pleines sur la rue des Ormeaux.

Objectification des constats

L'entretien continu des espaces publics a un effet dissuasif sur les actes de vandalisme et la détérioration des biens. (AQLM, 2021)

Un espace entretenu est associé à un lieu achalandé, contribuant ainsi au sentiment de sécurité des personnes. (Paquin, 2009)

Recommandations

Augmenter la fréquence de collecte des matières résiduelles ou ajouter des poubelles là où nécessaire.

Constats de la marche

Cette section de rue et les façades des bâtiments ne sont pas éclairées. Il n'y a pas de lampadaire sur près de 80 mètres du côté ouest de la rue Des Ormeaux.

Il y a aussi un terrain avec des herbes hautes qui ne semble pas entretenu et une aire ouverte d'un bâtiment qui semble vacant avec du matériel de construction et des graffitis, aucune affiche n'indique la nature du lieu (3087 des Ormeaux). Le manque d'éclairage combiné à l'aspect abandonné des lieux fait en sorte que l'espace n'est pas attrayant.

Enjeux nommés :



Photo 11 : La façade du 3667 des Ormeaux n'est pas entretenue.



Photo 12 : la façade du commerce situé au 3087 rue des Ormeaux n'est pas entretenue.

Objectification des constats

L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui influence le plus le sentiment de sécurité. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)

L'entretien continu des espaces publics a un effet dissuasif sur les actes de vandalisme et la détérioration des biens. (AQLM, 2021)

Un espace entretenu est associé à un lieu achalandé, contribuant ainsi au sentiment de sécurité des personnes. (Paquin, 2009)

Recommandations

Améliorer l'éclairage sur rue et autour du 3087, rue Des Ormeaux.

Le Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (23-016) de la ville de Montréal prévoit à l'article 13 que les bâtiments vacants doivent être équipés d'un éclairage extérieur fonctionnel du crépuscule à l'aube.

Informar les propriétaires de leurs obligations en matière d'entretien des immeubles.

Le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001) de l'arrondissement prévoit différentes normes relatives à l'entretien des bâtiments, notamment en ce qui a trait à la végétation et l'entreposage.

Présenter le programme de retrait de graffitis de l'arrondissement aux propriétaires concernés. Repenser l'aménagement de la rue afin de la rendre plus conviviale, en intégrant par exemple des projets d'urbanisme tactique.

Arrêt #8 : intersection des Ormeaux / de Teck

Constats de la marche

Le panneau de signalisation routière est caché derrière un arbre.

Enjeux nommés :



Photo 13 : la signalisation routière est invisible.

Objectification des constats

La signalisation routière doit être visible et déchiffrable pour tous les usagers de la route.
(AQTR, 2014)

Une signalisation non visible ou invisible ne permet pas d'anticiper les actions des autres usagers de la route et réduit donc la capacité d'adaptation face aux risques.
(Transports Québec, 2020)

Recommandations

Déplacer le panneau de signalisation de façon qu'il soit visible de l'intersection.

RUE SHERBROOKE

Rue Sherbrooke Est

Constats de la marche

Une participante souhaite un embellissement du terre-plein central avec des fleurs pour rendre les déplacements sur la rue plus agréables.

Enjeux nommés :



Objectification des constats

La végétation dans l'espace public comporte de nombreux bienfaits : embellissement, apaisement de la circulation, sécurité dans les déplacements actifs, préservation de la biodiversité, etc. (Les Fleurons du Québec, 2014)

La végétation est une solution de premier choix dans la lutte contre les îlots de chaleur. La rue Sherbrooke est l'un des endroits les plus chauds du quartier Mercier-Est. (Solidarité Mercier-Est, 2020)

Selon les données les plus récentes, l'indice de canopée de l'arrondissement est l'un des plus bas de la ville de Montréal. (Arrondissement MHM, 2022)

Recommandations

Poursuivre les objectifs ciblés en matière de verdissement de l'arrondissement, tel qu'indiqué dans le plan d'action en verdissement 2022.

Prioriser les espaces où l'indice d'îlots de chaleur est le plus élevé.

Fin de la marche : Stationnement devant les bureaux d'Info-Femmes

Constats de la marche

Traverser le stationnement le soir après les activités dans les locaux d'Info-Femmes nuit à leur sentiment de sécurité, même que certaines s'empêchent de venir aux activités à cause de leur sentiment d'insécurité. Les lampadaires ne fonctionnent pas toujours et des groupes d'hommes occupent l'espace devant l'entrée, ce qui fait qu'elles ne se sentent pas à l'aise d'y marcher seules.

Objectification des constats

L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui influence le plus le sentiment de sécurité. (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019)

Recommandations

Réparer les lampadaires. (Propriétaire de l'immeuble)

Mettre en place un service de raccompagnement. (Info-Femmes)

Enjeux nommés :



Photo 15 : les lampadaires du stationnement où est situé le local d'Info-Femmes ne fonctionnent pas.

CONCLUSION

La marche exploratoire, en collaboration avec l'organisme Info-Femmes, a permis d'aborder le sentiment de sécurité des participantes sous les principes de l'aménagement sécuritaire dans le quartier Mercier-Est, plus précisément dans le secteur du parc Pierre-Bernard. Cette démarche participative donne l'occasion aux diverses instances municipales de mieux cerner les besoins des résident·es et d'approfondir la réflexion en matière de cohabitation et d'utilisation de l'espace public.

En effectuant la marche de soir et en considérant l'expérience du quartier selon la perception des participantes, il a été possible de faire ressortir les différents enjeux vécus en matière de sécurité et d'accessibilité de l'espace.

Les enjeux nommés lors de la marche relèvent principalement des éléments suivants :

- Éclairage insuffisant
- Manque d'entretien de l'espace public (état du trottoir et de la chaussée, gestion des ordures)
- Installation du parc insatisfaisante
- Une cohabitation entre les différent·es usagères et usagers du parc qui s'avère parfois difficile

Au-delà de l'identification des problématiques liées au sentiment de sécurité et à l'aménagement, la marche exploratoire a fait naître des pistes de solutions afin d'augmenter la qualité de l'aménagement urbain du secteur, dont certaines d'entre elles sont déjà en cours avec l'arrondissement. Le secteur du parc Pierre-Bernard a le potentiel d'être un milieu de vie dynamique, avec une diversité d'usages et d'activités. En misant sur l'interconnectivité des différents lieux d'intérêt (parcs, artères commerciales, infrastructures publiques, réseau cyclable, etc.) et en intégrant les 7 principes d'aménagement présentés lors de ce rapport, l'appropriation de l'espace public et son achalandage pourraient certainement augmenter, favorisant ainsi le dynamisme du quartier Mercier-Est.

Pistes de réflexion

À L'Anonyme, nous prenons en considération le sentiment de sécurité et le bien-être de toutes les personnes visibles dans l'espace public, quel que soit leur âge, sexe, mobilité ou situation résidentielle. Nous considérons que la perception et le point de vue des participantes de la marches sont importants dans le devenir du quartier, et les marches exploratoires sont d'excellentes initiatives en ce sens. Cependant, nous devons également tenir compte des besoins de tous·tes, particulièrement des personnes qui n'ont pas l'occasion de s'exprimer sur leur sentiment de sécurité.

Bien que les participantes de la marche exploratoire souhaitent l'augmentation de l'éclairage dans le secteur, la pollution lumineuse est un enjeu dont il est de plus en plus question, car elle entraîne plusieurs répercussions à la biodiversité. Il n'est pas non plus viable à long terme d'éclairer l'ensemble de l'espace public, d'autant plus que la noirceur peut être un facteur de protection et de sécurité pour les personnes sans résidence qui doivent trouver un endroit pour se poser sans danger.

Afin de favoriser la cohabitation sociale et le sentiment de sécurité des résident.e.s, nous sommes d'avis que les instances municipales devraient repenser les activités offertes dans le parc et créer des opportunités de rencontres intergénérationnelles. Les participantes ont rapporté leur malaise face à certains comportements d'utilisatrices et d'utilisateurs du parc. Il serait donc pertinent de favoriser les rencontres, en intégrant à la programmation des activités de quartier ou des projets à moyen et long terme, afin de permettre le tissage de liens. Ultimement, le sentiment de sécurité des personnes est intimement lié à son attachement et son appartenance à son milieu de vie, à sa communauté.

BIBLIOGRAPHIE

AQLM - Association québécoise du loisir municipal (2021). Prévention du vandalisme. Guide Sports Loisirs. https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/wp-content/uploads/sites/8/2022/02/3.3.1_CondSucces_PreventionVandalisme.pdf

AQTR - Association québécoise des transports (2014). *La signalisation routière : un moyen de communication entre les usagers et la route*. Repéré à : <https://aqtr.com/association/actualites/signalisation-routiere-moyen-communication-entre-usagers-route>

Arrondissement mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2023). *Plan local de déplacements de MHM 2017-2027. Bilan 2017-2021 et suite des actions 2022-2027*. Bureau de projet et du développement des services aux citoyens. Ville de Montréal. Repéré à : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/8803-1_bilan_plan_deplacement_vf_1.pdf

Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2022). Plan d'action en verdissement 2022. Ville de Montréal. Repéré à : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan_daction_en_verdissement_2022_de_mhm_vf.pdf

Bwalya, B. (2012). Enhancing campus safety through planning and design: Recommendations for the University of Manitoba Fort Garry campus. Winnipeg, Manitoba : University of Manitoba

CEUM - Centre d'écologie urbaine de Montréal (2015). *L'urbanisme participatif. Aménager la ville avec et pour ses citoyens*. Repéré à : https://urbanismeparticipatif.ca/sites/default/files/upload/document/guides/rqv_guide_urbanisme_parti_fra_0.pdf

Charbonneau, H. & al. (2018). *Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain*. Université du Québec à Trois-Rivières. Repéré sur le site de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) : <https://www.aqlph.qc.ca/app/uploads/2018/11/GUIDE-DANALYSE-DE-LEXPERIENCE-INCLUSIVE-EN-PARC-URBAIN-1.pdf>

CjM - Conseil jeunesse de Montréal (2021). *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*. Repéré à : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_junesse_fr/media/documents/avis_montreal_nocturne.pdf

Dauphinais-Pelletier, C. (2018, 12 avril). Moins de poubelles = moins de déchets. *Urbania* : <https://urbania.ca/article/de-poubelles-de-dechets>

INSPQ - Institut national de santé publique du Québec (2017). *Verdir les villes pour la santé de la population. Revue de littérature*. Repéré à : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf

INSPQ - Institut national de Santé publique du Québec. (2021). *Mesures à mettre en place pour favoriser le sentiment de sécurité en contexte de pandémie de COVID-19 et de déconfinement partiel*. Repéré à :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3147-sentiment-securite-pandemie-covid-19-deconfinement.pdf>

L'Anonyme (2023). *Diagnostic local en sécurité urbaine*. Pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les Fleurons du Québec (2014). Horticulture ornementale : les bienfaits pour votre municipalité. Repéré à : https://www.morinheights.com/IMG/pdf/bienfaits_municipalite.pdf

Mcune, S. (s.d.). Une promenade dans le parc vous aide, vous et vos animaux de compagnie : comment obtenir un espace vert adapté aux animaux de compagnie dans votre communauté. *Better Cities for Pets*. Repéré à : <https://www.bettercitiesforpets.com/fr/resource/get-pet-friendly-green-space/#>

MEQ - Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec (2019). *La prévention des violences à caractère sexuel par l'aménagement des campus d'enseignement supérieur*. Repéré à : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablissements/prevention-VCS.pdf>

Park N Play Design (2023, 7 août). *Benefits Of Having A Dog Park In Your Community*. Repéré à : <https://www.parknplaydesign.com/post/benefits-of-having-a-dog-park-in-your-community>

People for bikes (2016). *Quick builds for better streets: A new project delivery model for U.S cities*. Repéré à : https://prismic-io.s3.amazonaws.com/peopleforbikes/c421f116-acfc-451c-aae7-16ed4349e33e_quick-builds-for-better-streets.pdf

Playcore (2021, 15 juillet). *Social and Community Benefits of Dog Parks*. Repéré à : <https://www.playcore.com/news/social-and-community-benefits-of-dog-parks>

Paquin, S. (2009). *Ma ville en toute confiance. Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*. Repéré sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P44/5k.pdf>

QuéBio. (2024). *Arbres publics de Montréal* [Carte interactive]. Données ouvertes de la Ville de Montréal. Repéré à : <https://quebio.ca/fr/arbresmtl>

Règlement sur les clôtures (RCA02-27012), conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Règlement RCA02-27012, adopté le 2003-07-08, entrée en vigueur le 2003-09-09

Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001-2), conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Règlement RCA20-27001-2, adopté le 2023-08-14, entrée en vigueur le 2023-08-21.

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (23-016), conseil municipal de la Ville de Montréal, Règlement 23-016, adopté le 2023-10-16, entrée en vigueur le 2023-10-24.

Ricard-Châtelain, B. (2023, 8 mars). Éclairer un lieu public peut être...dangereux! *Le Soleil*. Repéré à : <https://www.lesoleil.com/2022/05/08/eclairer-un-lieu-public-peut-etre-dangereux--e3868c06315b07835e2abcf375a46e0f/#:-:text=La%20Ville%20de%20Qu%3%A9bec%20vient,%C3%A0%20laisser%20dans%20l'ombre>

Solidarité Mercier-Est (2020). *Parcs et espaces verts*. Portrait de quartier, partie 4. Repéré à : <https://solidaritemercierest.org/wp-content/uploads/2020/04/Portrait-Mercier-Est-partie-4.pdf>

Transports Québec (2020). *Les bonnes pratiques en signalisation routière. Les sept principes fondamentaux*. Fiche d'information technique. Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation. Repéré à : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/signalisation/Documents/fiche-principes-fondamentaux.pdf>

Vélo Québec (2017) *Infos : aménagements cyclables*. Vélo Sympathique par Vélo Québec. Repéré à : <https://velosympathique.velo.qc.ca/ressources/amenagements-cyclables-intro/>

Ville de Montréal (2017). *Aménagements piétons universellement accessibles. GCI-5A - Guide d'aménagement durable des rues de Montréal*. Fascicule 5, Montréal. Direction des transports. Repéré sur le site de Société Logique : https://societelogique.org/doc/2_Fasc_5_Amenagement_pietons_AU.pdf

Ville de Montréal (2022). *Éclairage. GCI-5A - Guide d'aménagement durable des rues de Montréal*. Fascicule 4, Montréal. Direction des transports. Repéré à : <https://ville.montreal.qc.ca/executions-travaux/document/gci-5a-guide-damenagement-durable-des-rues-de-montreal>

Ville de Montréal (2019). *Aire d'exercice canin : Séance d'information et d'échanges*. [Présentation PowerPoint]. Arrondissement de Verdun. Repéré à : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VER_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PRESENTATION_AEC_23%20SEPTEMBRE%202019_WEB.PDF

Vivre en Ville (2012). *Des transports actifs pour une ville active. Aménager des environnements urbains plus favorables à l'activité physique*. Repéré à : https://vivreenville.org/media/23009/venv_2012-12_mtl-active_web_final.pdf

Waltham Petcare Science Institute (s.d.). Pet ownership can help us build social connections and a sense of community. Repéré à <https://www.waltham.com/news-events/human-animal-interaction/pet-ownership-adds-to-the-glue-that-holds-societies-together>

Welsh, B. C., & Farrington, D. P. (2009). Public area CCTV and crime prevention: an updated systematic review and meta-analysis. *Justice quarterly*, 26(4), 716-745. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablisements/prevention-VCS.pdf>

Wood, L., Martin, K., Christian, H., Houghton, S., Kawachi, I., Vallesi, S., & McCune, S. (2017). Social capital and pet ownership—a tale of four cities. *SSM-population health*, 3, 442.